

**Séance du 30 septembre 2021****Délibération n° 2021-116**

L'an deux mil vingt et un, le 30 du mois de septembre à 20 heures, se sont réunis, à Le Brethon, dans la salle polyvalente, les membres du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays de Tronçais, sous la présidence de Monsieur Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 20 septembre 2021.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Thierry AUDOUIN, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Sébastien DENIZOT, Monsieur Daniel RONDET, Monsieur Michel GALOPIER, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Madame Elisabeth PLESSE, Monsieur Didier REGRAIN, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Denis CLERGET, Monsieur Christophe BAJARD, Monsieur Francis LEBLANC

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Gilles JACQUET à Monsieur Jérôme JOMIER

Absents excusés : Monsieur Marc SIGNORET, Monsieur Olivier FILLIAT, Monsieur David LOUBRY, Madame Sylvie DUCLOITRE, Monsieur Alain BECQUART

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Anne RENAUD, Madame Amandine COFFIN, Madame Marie-Line CLAME, Madame Catherine NOYON, Monsieur Romain POULET

Assistait également à la réunion : Monsieur Loïc DUFORNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	21
Nombre de suffrages exprimés	22
Votes Pour	22
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES	
N° : 5.3	Thème : Désignation de représentants

**Objet : Désignation d'un représentant pour le Comité de Territoire du PTGE Allier aval**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5222-1 et L.2121-33 ;
- VU** l'instruction ministérielle du 07 mai 2019 relative au projet de territoire pour la gestion de l'eau ;
- VU** les statuts de la communauté de communes ;
- VU** les résultats du scrutin de la désignation du représentant de la communauté de communes au sein du Comité de Territoire du PTGE Allier aval ;

**Considérant** qu'en 2019, les Ministères de l'Agriculture et de la Transition Ecologique ont identifié le territoire du SAGE Allier aval comme territoire prioritaire pour la mise en place d'un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) ;

**Considérant** que ce PTGE est un outil de gestion territorial pertinent pour prévenir d'éventuels conflits d'usage ;

**Considérant** qu'il est prévu un représentant de la communauté de communes au sein de ce Comité de Territoire du PTGE Allier aval ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

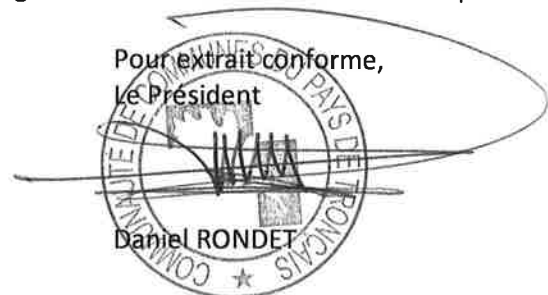
**Article 1 :** de proclamer en tant que représentant de la communauté de communes au Comité de Territoire du PTGE Allier aval, la conseillère communautaire suivante :

- Madame Stéphanie CUSIN-PANIT.

**Article 2 :** d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 30 septembre 2021,  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président



Daniel RONDET

COMITE DE TERRITOIRE DU PTGE ALLIER AVAL  
PAYS DE FONGAIS

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)